

SPF 35 - ILLE-ET-VILAINE

14, RUE DES VEYETTES

35000 – RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2020

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 35 - Ille-et-Vilaine, relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le Comité Départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « méthode générale », « changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels et relatives au nouveau règlement ANC 2018-06.

De plus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de l'Association n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Par ailleurs et comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes « méthode générale », « changement de méthode d'évaluation et de présentation » exposent le changement de méthode comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association / fédération, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable

interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 16/06/2021

Véronique BRAULT



Commissaire aux Comptes





Bilan

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2020	Montant net 2019
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 082 870	366 575	716 296	720 126
Terrains	250 000	-	250 000	250 000
Agencements et aménagements de terrains	12 712	4 056	8 656	9 927
Constructions	689 426	287 580	401 846	417 192
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 770	33 915	10 855	11 339
Autres immobilisations corporelles:	85 963	41 023	44 939	31 668
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	277	(277)	-
<i>Matériel de transport</i>	81 095	36 029	45 065	30 088
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 220	2 627	(407)	757
<i>Mobilier</i>	2 648	2 089	559	823
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 455	-	1 455	1 455
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 455	-	1 455	1 455
I. Actif immobilisé	1 084 325	366 575	717 751	721 581
Stocks et en cours	-	-	-	-
Autres approvisionnements	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Créances	108 420	-	108 420	44 780
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	16 087	-	16 087	3 854
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances (dont produits à recevoir)	92 333	-	92 333	40 925
Disponibilités	126 751	-	126 751	61 517
Valeurs mobilières de placement et FNS	355 203	-	355 203	177 486
Charges constatées d'avance	4 188	-	4 188	4 816
II. Actif circulant	594 562	-	594 562	288 600
III. Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 678 887	366 575	1 312 313	1 010 180





Bilan

En Euros	Année 2020	Année 2019
Fonds propres sans droit de reprise	129 499	483 319
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Projet associatif et réserves	-	-
Report à nouveau	623 105	396 127
Excédent ou déficit de l'exercice	198 003	30 817
Situation nette (sous-total)	950 606	910 263
Subventions d'investissement	128 290	-
I. Fonds propres	1 078 896	910 263
Ecart de combinaison	-	-
II. Ecart de combinaison	-	-
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	122 967	20 466
III. Fonds reportés et dédiés	122 967	20 466
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
IV. Provisions	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 445	21 988
Emprunts et dettes financières diverses SPF	-	-
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 065	35 146
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	50 139	20 324
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes (dont charges à payer)	800	1 243
Produits constatés d'avance	-	751
V. Dettes	110 450	79 452
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 312 313	1 010 180





Compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En Euros	Année 2020	Année 2019
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	2 186	4 029
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	
<i>dont parrainages</i>	-	
Produits de tiers financeurs	847 500	367 951
Concours publics et subventions d'exploitation	261 671	101 660
Ressources liées à la générosité du public	418 858	254 734
<i>Dons manuels</i>	398 308	248 159
<i>Mécénats</i>	20 550	6 575
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
<i>Autres produits liés à la GP</i>	-	-
Contributions financières	166 971	11 557
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 406	11 747
Utilisations des fonds dédiés	16 531	1 315
Autres produits	118 320	270 619
Participations des destinataires de la solidarité	10 126	34 639
Produits d'initiatives	107 149	183 595
Autres	1 044	52 385
I - Produits d'activité	993 943	655 661
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Achats de marchandises, matériels et fournitures	243 706	120 992
Variations de stock	-	-
Autres achats	37 764	44 325
Services extérieurs	67 478	49 757
Autres services extérieurs	52 575	84 328
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	79 566	72 618
Impôts, taxes et versements assimilés	8 002	9 409
Salaires et traitements	105 254	95 129
Charges sociales	33 519	32 812
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	40 479	36 251
- <i>sur immobilisations</i>	40 479	36 251
- <i>sur immobilisations destinées à être cédées</i>	-	-
- <i>sur actif circulant</i>	-	-
- <i>pour risques et charges</i>	-	-
Autres charges	36 432	69 372
Reports en fonds dédiés	106 707	17 044
II - Charges d'activité	811 482	632 036
Résultat d'activité	182 461	23 626





Compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En Euros	Année 2020	Année 2019
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	2 716	1 783
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
III - Produits financiers	2 716	1 783
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	75	194
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
IV - Charges financières	75	194
Résultat Financier	2 642	1 589
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 422	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 844	2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	3 538
V - Produits exceptionnels	18 266	6 041
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 366	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	438
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
VI - Charges exceptionnelles	5 366	438
Résultat Exceptionnel	12 900	5 602
VII - Ecart de combinaison	-	-
VII - Ecart de combinaison	-	-
Résultat Combinaison	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	1 014 926	663 485
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	816 923	632 668
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	198 003	30 817
En Euros	Année 2020	Année 2019
Bénévolat	575 022	706 468
Prestations en nature	119 225	68 349
Dons en nature	522 659	897 003
Données extracomptables - Ressources	1 216 905	1 671 820
Total	1 216 905	1 671 820
Bénévolat	575 022	706 468
Prestations gratuites	119 225	68 349
Secours en nature	522 659	897 003
Emplois des contributions volontaires en nature	1 216 905	1 671 820
Total	1 216 905	1 671 820



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

FEDERATION DE ILLE ET VILAINE

COMPTES

SOCIAUX

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Montants exprimés en euros

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	3
	Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	3
	Moyens mis en œuvre	3
II.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	5
III.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
	Présentation des comptes.....	6
	Méthode générale.....	6
	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	6
	Durée de l'exercice et date de clôture.....	6
	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	6
	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	7
	Subventions d'investissements.....	8
	Fonds reportés sur legs et donations.....	9
	Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	9
	Provisions pour risques et charges.....	9
	Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.).....	9
	Compte d'emplois des ressources.....	9
	Événements postérieurs à la clôture.....	10
IV.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	11
	Rémunération des dirigeants.....	11
	Honoraires des commissaires aux comptes.....	11
	Engagements hors bilan	11
V.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	13
	Actif	13
	Passif.....	13
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15
	Ventilation par nature des produits d'activités.....	15
	Effectif.....	15
	Résultat exceptionnel.....	15
VII.	AUTRES INFORMATIONS	16
	Contributions volontaires en nature	16
VIII.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)	18
	18	
	Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	18
	Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	22

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2020



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

La fédération de Ille et Vilaine



La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 3

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 3

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 9682

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 808

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 4

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par

- Confinement des mois de mars à mai avec la non réalisation des initiatives de collectes, ce qui a entraîné une baisse significative des rentrées financières associées.
- Continuité des aides d'urgence le temps du 1^{er} confinement, notamment par un système de livraisons au domicile des personnes aidées.
- Ouverture d'une nouvelle antenne dans le quartier de Maurepas à Rennes, ainsi que 3 lieux de distribution, toujours sur Rennes.
- Hausse significative des subventions exceptionnelles liées à cette crise.
- Forte hausse des reversements de l'Association Nationale suite à la réception de subventions ou de fonds privés.
- Forte hausse des dons financiers en provenance des particuliers.
- L'ensemble des ressources financières issues de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales) ainsi que les ressources institutionnelles explicitement dédiées à nos actions de solidarité destinées à lutter contre les conséquences de la crise sanitaire font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la part non consommée au 31 décembre 2020.



III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION

La réforme comptable citée ci-dessus s'impose au Secours populaire Français qui a dû modifier la présentation de certains états financiers ainsi que certaines règles de gestion sur les éléments suivants :

- ✓ Subventions d'investissement
- ✓ Fonds dédiés
- ✓ Contributions Volontaire en Nature
- ✓ CER
- ✓ Compte de résultat par Origine et Destination (nouvel état financier créé par la réforme)

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.



Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans



Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Au regard de la réforme comptable applicable au 1^{er} janvier 2020, les subventions d'investissements qui étaient enregistrées antérieurement au 1^{er} janvier dans le compte 1026 sont reprises selon le modèle suivant :

- ✓ Les subventions dont les biens sont complètement amortis ou sortis du bilan au 1^{er} janvier ou dont la dernière annuité d'amortissement serait 2020 sont reprises par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- ✓ Les subventions restant à amortir sont reprises par le crédit du compte 1310 pour la totalité, les dotations d'amortissement antérieures reprises au débit du compte 1390 par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- ✓ Les montants qui auraient été enregistrés en compte 1026 « subventions non renouvelables » mais qui concerneraient des produits issus de mécénat ou de fondation et association sont, soit repris en compte de fonds dédiés si non complètement amortis, soit repris par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.



Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les nouvelles règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.



Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE :

Néant.



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2020, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2020 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 48 642 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 7 920 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 0,34 %
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 8 057 €.



3.3.2 Crédit-bail

Néant.



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2020,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2020,
- ✓ Les variations des dépréciations,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres,
- ✓ La variation des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.



5.1.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
Fonds propres sans droit de reprise	483 319					353 820		129 499
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation								0
Réserves								0
Report à Nouveau	396 127	30 817		196 161				623 105
Excédent ou déficit de l'exercice	30 817	(30 817)		198 003				198 003
Situation nette	910 263			394 164		353 820		950 607
Dotations consommables								
Subvention d'investissement				128 290				128 290
Provisions réglementées								
TOTAL	910 263			522 454		353 820		1 078 897

Le tableau ci-dessus est à compléter selon les éléments inscrits dans le tableau

SF= Solde Final- AN= A Nouveau- C= Crédit- D= Débit

L'application du règlement comptable à compter de l'exercice 2020 ne nous permet pas de renseigner de manière précise les colonnes « dont générosité du public ». La répartition n'a pas pu être établie pour cet exercice.

La colonne « à l'ouverture de l'exercice » intègre l'impact relatif au retraitement des anciennes subventions d'investissement non amortissables dans le cadre de l'application du nouveau plan comptable. Le montant correspond aux subventions recalculées qui sera repris au même rythme que l'amortissement à pratiquer sur le bien immobilisé.

 5.1.2 Fonds dédiés et reportés


En euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-	-
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	31 841	101 779	16 531	117 090
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	-	4 127	-	4 127
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	949	800	-	1 750
TOTAL	32 791	106 707	16 531	122 967

Suite à l'application du nouveau plan comptable, les rubriques « Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » et « Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la Générosité du Public » comprennent des fonds dédiés spécifiquement liés à des investissements. Le tableau intègre en solde d'ouverture les retraitements afférents. Ces fonds dédiés seront repris au même rythme que l'amortissement pratiqué du bien immobilisé.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie »,
- ✓ Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation ».

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 4.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2020 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

♦ Du cumul des catégories suivantes de produits =	18 266 €
Produits d'éléments d'actifs cédés	0 %
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	70 %
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	0 %

qui représentent à elles trois, 70 % des produits exceptionnels

♦ Du cumul des catégories suivantes de charges =	5 366 €
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	98 %
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0 %
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0 %

qui représentent à elles trois, 98 % des charges exceptionnelles



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Non quantifiés.

Bénévolat :



L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,59 € pour 2020.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2020, le volume horaire a été évalué à 352 heures.

Suite à la réforme comptable de 2020, une colonne supplémentaire est venue compléter cette information avec la précision si les biens donnés sont issus ou non de la générosité du public.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2020 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020). Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

7.1.1 Les produits par origine

7.1.1.1. Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.



Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

7.1.1.2. Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

7.1.1.3. Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

7.1.1.4. Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

7.1.1.5. Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

7.1.1.6. Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2019. Pour le détail des sommes utilisées en 2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2. Les charges par destination

7.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.



Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

7.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

7.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

7.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2020 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2020 et non encore dépensées au 31/12/2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020).

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 0€ sur 2020 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 949 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant l'excédent ou déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (800 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2020 de la fédération s'élève ainsi à 1 750 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.





Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions et créations en 2020	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2020	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (I)	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	250 000	-	-	250 000
Agencements et aménagements de terrain	12 712	-	-	12 712
Constructions	680 114	9 312	-	689 426
Installations techniques, matériel et outillage industriel	42 088	2 682	-	44 770
Autres immobilisations corporelles:	61 307	24 655	-	85 963
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	-	-	-
<i>Matériel de transport</i>	57 095	24 000	-	81 095
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 565	655	-	2 220
<i>Mobilier</i>	2 648	-	-	2 648
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (II)	1 046 221	36 649	-	1 082 870
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 455	-	-	1 455
Immobilisations financières (III)	1 455	-	-	1 455
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 047 676	36 649	-	1 084 325





Actif - Mouvements des amortissements

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Montant en début d'exercice 2020	Augmentations: dotations de l'exercice 2020	Diminutions: reprises de l'exercice 2020	Montant en fin d'exercice 2020
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrain	2 785	1 271	-	4 056
Constructions	262 922	24 658	-	287 580
Installations techniques, matériel et outillage industriel	30 750	3 166	-	33 915
Autres immobilisations corporelles:	29 639	11 384	-	41 023
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	277	-	277
<i>Matériel de transport</i>	27 007	9 022	-	36 029
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	808	1 820	-	2 627
<i>Mobilier</i>	1 824	265	-	2 089
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	326 096	40 479	-	366 575
TOTAL GENERAL (I+II)	326 096	40 479	-	366 575





Actif - Créances au 31/12/2020

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Année 2020
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	-
Participations	-
Autres titres immobilisés	1 455
Prêts	-
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	-
Créances clients et comptes rattachés	16 087
Autres créances:	92 333
<i>Personnel</i>	520
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	-
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	10 032
<i>Autres</i>	81 781
Créances reçues par legs ou donations	-
Charges constatées d'avance	4 188
TOTAL	114 063





Actif - Produits à recevoir

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2020
Avances et acomptes versés sur commande	-
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	-
Autres créances:	10 032
<i>Personnel</i>	-
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	-
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	10 032
<i>Autres</i>	-
Produits à recevoir	-
TOTAL	10 032





Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	177 486	355 203
<i>Placements divers</i>	46 290	71 588
<i>OPCVM</i>	-	-
Fonds National de Solidarité	131 196	283 615
Comptes courants	60 324	124 396
Caisses	1 193	2 355
TOTAL	239 004	481 954





Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Année 2020
Exploitation courante	4 188
Données financières	-
Données exceptionnelles	-
TOTAL	4 188





Passif - Variations des fonds reportés et dédiés

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-	-
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres	31 841	101 779	16 531	117 090
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	-	4 127	-	4 127
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	949	800	-	1 750
TOTAL	32 791	106 707	16 531	122 967





Passif-Etat des dettes au 31-12-2020

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Montants au 31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	9 445
<i>Emprunts</i>	9 445
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	-
<i>Dettes financières</i>	-
Emprunts auprès des structures SPF	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 065
Dettes fiscales et sociales:	50 139
<i>Personnel</i>	7 989
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	42 150
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	-
Dettes sur immobilisations	-
Autres dettes	800
Produits constatés d'avance	-
TOTAL	110 450





Passif - Emprunts et Dettes financières

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Capital restant dû au 01/01/2020	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit:	21 988	12 543	-	9 445
<i>Emprunts</i>	21 988	12 543	-	9 445
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	-	-	-	-
Emprunts auprès de structures SPF	-	-	-	-
TOTAL	21 988	12 543	-	9 445

En euros	Capital restant dû au 01/01/2020	Capital restant dû au 31/12/2020
<i>Compte courant au passif</i>	-	-
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	-	-
TOTAL	-	-





Passif - Détails des charges à payer

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En euros	Montants au 31/12/2020
Intérêts courus sur emprunts	-
Avances et acomptes reçus sur commande	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 551
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	10 833
<i>Personnel</i>	7 989
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 844
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	-
Charges à payer	-
Créditeurs divers	-
TOTAL	13 384





Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En €uros	Exercice 2020	Exercice 2019
Vente de biens et services	2 186	4 029
Concours publics et subventions d'exploitations	261 671	101 660
Dons manuels	398 308	248 159
Mécénats	20 550	6 575
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Autres produits liés à la GP	-	-
Contributions financières	166 971	11 557
Reprises sur provision et transferts de charges	9 406	11 747
Utilisations des fonds dédiés	16 531	1 315
Participations des destinataires de la solidarité	10 126	34 639
Produits d'initiatives	107 149	183 595
Autres produits	1 044	52 385
TOTAL	993 943	655 661





Subvention de l'année

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

Exercice : 2020

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	-
Subventions internationales	-
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	-
Subventions régionales	-
Subventions départementales	133 821
Subventions communales	20 400
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont	58 173
Subventions Publiques Diverses	-
Subventions emplois aidés	3 042
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	46 234
TOTAL	261 671



FED JR 035 0 00000 000058	Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2020	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public		
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	-	-		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	398 308	398 308		
- Legs, donations et assurances-vie	-	-		
- Mécénat	20 550	20 550		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-		
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	10 987			
2.2 Parrainage des entreprises	-			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	155 984			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	138 051			
3-SUBVENTIONS	274 515			
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-		
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	16 531	-		
TOTAL	1 014 926	418 858		



FED JR 035 0 00000 000058	Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2020	
CROD				
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	593 679		350 143	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	12 930		7 626	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-		-	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	14 008		14 008	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 095		11 429	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	7 770		7 770	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	68 733		27 081	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	106 707		800	
TOTAL	816 923		418 858	
EXCEDENT OU DEFICIT	198 003		-	



FED JR 035 0 00000 000058	Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2020	
CROD				
	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	575 022	575 022		
- Prestations en nature	119 225	119 225		
- Dons en nature	280 511	280 511		
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	242 148			
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	-			
- Dons en nature	-			
TOTAL	1 216 905	974 757		
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 080 304	874 639		
- Réalisées à l'étranger	18 469	23 262		
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	27 510	31 884		
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 622	44 972		
TOTAL	1 216 905	974 757		



CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	-	
- Actions réalisées par l'organisme	350 143		1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	7 626		- Dons manuels	398 308	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	-	
- Actions réalisées par l'organisme	-		- Mécénat	20 550	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	14 008		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	11 429				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	7 770				
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 081				
TOTAL DES EMPLOIS	418 057		TOTAL DES RESSOURCES	418 858	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	800		3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	
TOTAL	418 858		TOTAL	418 858	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	



CER

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	874 639		- Bénévolat	575 022	
- Réalisées à l'étranger	23 262		- Prestations en nature	119 225	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	31 884		- Dons en nature	280 511	
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	44 972				
TOTAL	974 757		TOTAL	974 757	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	949	
(-) Utilisation	0	
(+) Report	800	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 750	





Indemnité de départs à la retraite

Structure : FED JR 035 0 00000 000058 - Fédération de l'ILLE ET VILAINE

Engagements hors bilan

Montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite : 8 057,11 €

Méthode retenue :

- Salarié en :
 - CDI Temps plein ayant plus de 0 ans d'ancienneté
 - CDI Temps partiel ayant plus de 0 ans d'ancienneté
- Indemnité prévue par le code du travail
- Taux d'actualisation : 0,34
- Taux d'évolution : 1
- Taux de rotation moyen sur 3 ans
- Age de départ à la retraite : 62

